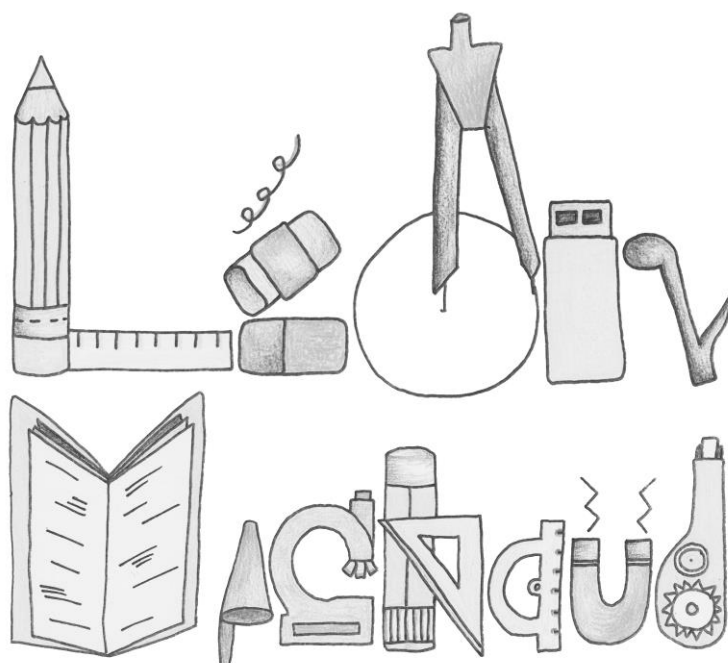


ESLM mode d'emploi

2026-2027

Elèves et parents



À conserver durant toute l'année scolaire

Site internet : www.esleonmichaud.ch

Téléphone secrétariat : 024 557 29 57

Adresse email : es.yverdonlm@vd.ch

Bienvenue à l'Établissement secondaire de Léon-Michaud

Français

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux d'accueillir votre enfant dans notre établissement ! Vous y serez également toujours les bienvenus. Problèmes scolaires ? Discipline ? Règles sociales ou scolaires ? Questions importantes ? Demandes de congés ? Soucis concernant votre enfant ? Nous sommes à votre disposition !

Contactez notre secrétariat au 024 557 29 57.

Vous ne comprenez pas le français et un problème scolaire sérieux se présente ? Nous trouverons un traducteur auprès de l'association Appartenances qui permettra un dialogue constructif.

Allemand

Liebe Eltern,

Wir freuen uns sehr, Ihre Tochter/Ihren Sohn in unserer Schule aufzunehmen. Auch Sie sind bei uns immer willkommen. Bei Sorgen um Ihr Kind im Schulalltag, bei Lernproblemen oder disziplinarischen Schwierigkeiten, beim Umsetzen von sozialen und schulischen Regeln, bei Urlaubsgesuchen und anderen Fragen im Schulbereich stehen wir Ihnen immer gerne zur Verfügung.

Nehmen Sie mit unserem Sekretariat Kontakt auf 024 557 29 57.

Falls Sie die französische Sprache nicht verstehen und ein schulisches Problem mit Ihrem Kind haben, bitten wir Sie sich zu melden. Wir werden in Zusammenarbeit mit einem/einer Uebersetzer/in des Verbandes Appartenances versuchen, im Gespräch miteinander eine Lösung für Ihr Kind zu finden.

Anglais

Dear Parents,

We are very happy to welcome your child in our school. You will always be welcome here, too. School problems ? Discipline ? Social or school rules ? Important questions ? Holidays requests ? Are you worried or concerned for your child ? We remain at your disposal ! Please contact our secretary's office 024 557 29 57.

If you don't understand or speak French, if an important school problem is cropping up, we'll find a translator at the "Appartenances Association", which will help us to have a constructive conversation.

Espagnol

Estimados padres,

¡Estamos muy contentos de acoger a su hijo en nuestro establecimiento! Ustedes también son bienvenidos. ¿Dificultades escolares o de disciplina? ¿Normas sociales o escolares? ¿Preguntas importantes? ¿Permiso para una ausencia? ¿Preocupaciones relativas a su hijo? ¡Estamos a su disposición! Pónganse en contacto con nuestra secretaría 024 557 29 57.

¿No hablan francés y tienen un problema escolar bastante serio? Encontraremos un traductor acerca de la asociación "Appartenances" que nos permitirá establecer una diálogo constructivo.

Italian

Cari genitori,

Siamo molto felici di accogliere vostra figlia-vostro figlio nella nostra scuola. Sarete sempre i benvenuti. Problemi scolastici ? Disciplina ? Regole sociali o scolastiche ? Domande importanti ? Richieste di permessivacanze ? Preoccupazioni riguardanti i vostri figli ? Siamo a vostra disposizione ! Contattate il nostro segretariato 024 557 29 57.

Non capite il francese e un problema serio si presenta ? troveremo un traduttore all'associazione "Appartenances" che permetterà un dialogo costruttivo.

Portugais

Caros Pais,

Nós estamos muito contentes de receber o vosso filho(a) no nosso estabelecimento. Vocês serão sempre os bem vindos. Problemas escolares? Disciplina ? Regras sociais e escolares ? Perguntas importantes ? Pedido de folga ? Em caso de problema com o vosso filho(a) ? Nós estamos a sua disposição ! Contactar a nossa secretaria 024 557 29 57. Se você não compreender o francês, e encontra um problema escolar sério ? Nós encontraremos um tradutor junto à Associação "Appartenances" que permitira um diálogo construtivo.

Macédonien

Pocituvani Roditeli,

So golemo zadovolstvo go ocekuveme vaseto dete vo naseto uciliste ! Vi isto taka ste sekogas dobrodojdeni. Ucilisni problemi ? Disciplinski ? Pravila scijalni ili ucilisni ? Prasanja vazni ? Potrebaa za slobodni denovi ? Vaseto dete ve zagrizuva ? Nie sme na vase raspolagnje ! Kontaktiraje go nasiot sekretarijat 024 557 29 57.

Vie ne go razbirate francskiot jazik, i vi se javuva seriozen ucilisen problemi ? Nie naogame soodveten jazicen preveduvac od asocijacijata Appartenances koj ke ni ovozwozi eden krostruktiven dijalog.

Serbo-Croate

Postovani Roditelji,

Drago nam je sto vase dete pohada skolu kod nas i uvek ce te nam dobro doci. Ukoliko vase dete ima bilo koji problem ili poteskoce vezane za odredeni predmet ili za vladanje, ili ako treba da idsustvuje od skole, obratite nam se. Mi smo na vasem raspolaganju da bi vam pomogli.

Ako slucajno ne vladate dobro francuskim jezikom, nemojte se ustrucivati da nam se obratite : mi cemo naci prevodioca radi lakseg sporazumevanja. Pozovite sekretariat skole 024 557 29 57.

Ne znate francuski a pojavio se jedan ozbiljan problem u školi? Mi ćemo Vam naći prevodioca pri udruženju Appartenances da bi se omogućio jedan konstruktivan dijalog.

Albanais

Te dashur prinder,

Ne e presim me shume kenaqesi femijen tuaj ne shkollen tone. Edhe juve prinder jeni gjithashtu te mirepritur. Probleme me shkollen ? Disiplina ? Rregullat shoqerore et shkollore ? Pyetje te rendesishme ? Kerkesa per leje ? Shqetesime me femijen tuaj ? Ne jemi ne dispozicionin tuaj ! Kontaktoni skretariatit e shkolles sone 024 557 29 57.

Ne qofte se nuk e kuptoni frengjishten dhe papritur keni ndonje problem te rendesishem me shkollen, ne do te gjejme nje perkthyes prane shoqates Appartenances, me qellim qe te kemi nje dialogue sa me konstruktiv.

Turc

Sayın Bay veya Bayan,

Biz okul bizim çocuk hoşgeldin senin için çok memnun! Sorunlarla aynı zamanda Okul her zaman beklerim.? Disiplin? Sosyal kurallar veya okul? Önemli konular? izin talepleri? Çocuğunuz hakkında endişeler? Biz bertaraf sizin olduklarını ulaşın Bize ofisimizi, 024 557 29 57.

Sen ve okul Fransız değil anlamak yapmak ciddi bir sorun ortaya çıkar? Biz NORs Derneği Appartenances ile çevirmen yapıcı bir diyalog izin bulmak.

Ukrainien

Шановні пані та панове!

Ми дуже раді вітати вашу дитину в нашому закладі! Вам тут також завжди будуть раді. У вас з'явилися проблеми, пов'язані із навчанням у школі, дисципліною? Виникли питання щодо соціальних чи шкільних правил чи інші важливі питання? Вам потрібно залишити заявки? Необхідно потурбуватись про вашу дитину? Ми у вашому розпорядженні!

Звертайтеся до нашого секретаріату за телефоном 024 557 29 57.

Ви не розумієте французької мови і у вас серйозні проблеми, пов'язані із навчанням у школі? Завдяки асоціації Appartenances ми знайдемо перекладача, який дасть змогу провести конструктивний діалог.

Direction et secrétariat

Monsieur Gaëtan Willenegger	Directeur
Monsieur Eric Berney	Doyen 11 ^e et Rac2
Mesdames Stéphanie Bauen et Valentine Thévenaz	Doyennes 9 ^e
Monsieur Stephan Felka	Doyen classes d'accueil
Monsieur Yannick Piller	Doyen 10 ^e

Secrétariat

Contact	024 557 29 57 de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 16h30 (fermé le mercredi après-midi)* es.yverdonlm@vd.ch
Parents	de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 16h30 (fermé le mercredi après-midi)*
Elèves	uniquement durant la récréation du matin, sauf cas d'urgence.

** au retour des vacances de Pâques et jusqu'à la rentrée scolaire, le secrétariat est sous répondeur dès 14h00.*

Maîtres de classe

9VG/1	M. Alan Juilland	11VG/1	M. Simon Miaz
9VG/2	Mme Fabienne Dubuis	11VG/2	Mme Noemi Vidmer
9VG/3	Mme Coraline Schumann	11VG/3	Mme Lori Bovard
9VG/4	Mme Amanda Kovcic	11VG/4	Mme Aleksandra Bozic
9VG/5	Mme Jessica Bétrisey	11VG/5	Mme Ljubica Petrov
9VG/6	M. Steve Beyeler	11VG/6	MM. Yannick Piller et Abdellatif Najem
9VG/7	Mme Amélie Cachot	11VG/7	Mmes Morgane Merenda et Emma Gonin
9VP/1	M. Michel Lemonis	11VP/1	Mme Delphine Zehnder
9VP/2	M. Danny Parchao	11VP/2	Mme Magdalé Meylan
9VP/3	Mme Sandra Rieder	11VP/3	Mme Veronica Signorello
9VP/4	Mme Camille Merminod	11VP/4	M. Christian Aeschlimann
10VG/1	Mme Gorias Dias	12RAC2/1	M. Eric Berney
10VG/2	Mme Virginie Garcia		
10VG/3	Mme Maud Wagnières	ACC/1	Mme Pauline Demagny
10VG/4	Mme Fanny Handschin	ACC/2	M. Driton Kajtazi
10VG/5	Mme Virginie Berger	ACC/3	Mme Wendy Kneissler
10VG/6	Mme Garance Zenklusen		
10VG/7	M. Marko Virijevic		
10VP/1	Mme Valentine Thévenaz		
10VP/2	Mme Stéphanie Bauen		
10VP/3	Mme Delphine Vivian		
10VP/4	Mme Julie Parisod		

Horaire

Matin	
Période 0	7h20 – 8h05
1 ^{ère} sonnerie Entrée dans le bâtiment	8h05
Période 1	8h10 – 8h55
Période 2	9h00 – 9h45
Récréation	9h45 – 10h05
Période 3	10h05 – 10h50
Période 4	10h55 – 11h40
Période 5	11h45 – 12h30

Après-midi	
Période 6	12h35 - 13h20
1 ^{ère} sonnerie Entrée dans le bâtiment	13h20
Période 7	13h25 – 14h10
Période 8	14h15 – 15h00
Récréation	15h00 – 15h15
Période 9	15h15 – 16h00
Période 10	16h05 – 16h50

Absence des élèves

Quoi	Quand	A qui	Comment	Remarque
Maladie	Matin dès 7h30 Après-midi dès 13h30	Au secrétariat	Téléphone 024 557 29 57	A renouveler chaque jour En cas de non-réponse, réessayer ultérieurement
Rendez-vous médicaux	Dès le rendez-vous connu	Au maître de classe	Formulaire dans l'agenda p. 99 et suivantes, également disponible sur le site internet	Les rendez-vous se prennent si possible en dehors des horaires scolaires
Congé joker	Au plus tard deux jours à l'avance	Au maître de classe		Se référer à la page dédiée de l'agenda.
Demande de congé	Deux semaines à l'avance	Au secrétariat		En principe, pas de congé avant et après les vacances
Education physique	A l'issue du rendez-vous médical	Au secrétariat	Certificat médical accompagné de la déclaration de responsabilité	Document disponible sur le présentoir devant le secrétariat et sur le site internet

Règles de vie

D'une manière générale, les élèves se conforment aux consignes données par les adultes de l'école. La LEO, le RLEO et le Règlement d'établissement sont disponibles en téléchargement sur notre site internet, en complément à ceux-ci, nous appliquons les règles de vie ci-après.

Le respect

Chaque acteur de l'école doit respecter autrui dans son intégrité physique, morale et adopter un comportement non violent en paroles et en actes.

Font partie du respect mutuel : la ponctualité, la qualité du travail, le respect des consignes, la propreté, l'habillement, la posture, l'attitude, la manière de s'exprimer, de saluer, d'écouter l'autre. Le conseil de direction ne tolère ni les injures, ni les menaces adressées aux élèves ou aux maîtres.

Chaque acteur de l'école doit respecter le matériel, le mobilier et la propreté des lieux. Si des réparations doivent être effectuées par un tiers, la facture sera adressée aux parents des élèves responsables des dégâts.

Les cas graves font l'objet d'une convocation devant une délégation d'enseignants.

La vie en classe

Les élèves doivent être présents à l'école du début à la fin de leur horaire. Les arrivées tardives et les absences injustifiées sont sanctionnées. Dans ce cas, les heures manquées doivent être remplacées.

Entre le début et la fin de la demi-journée, selon leur horaire, les élèves ont l'interdiction de sortir de l'enceinte de l'établissement (voir plan affiché en classe).

Les élèves sont à l'heure dans ou devant leur classe à chaque période. Les élèves se lèvent à l'entrée d'un adulte. Ils attendent qu'on les prie de s'asseoir.

Procédure de transfert d'un élève

Lorsque la tension monte pendant un cours, l'enseignant a la possibilité de transférer un élève. Il ne s'agit pas d'une sanction mais d'une action permettant de faire baisser les tensions, tant pour l'enseignant que pour l'élève et la classe.

L'élève est placé dans une autre classe. Le transfert de l'élève se fait toujours jusqu'à la fin de la période en cours. Dès la période suivante, l'élève rejoint son groupe / sa classe.

Le maître qui a transféré un élève le signale aux parents par le biais de l'agenda et au maître de classe.

Casiers

Des casiers sont mis à disposition dans les couloirs du bâtiment. Ceux-ci permettent notamment de laisser des affaires scolaires dans un lieu accessible à tout moment. Pour assurer une utilisation optimale de ces casiers, nous vous remercions de bien vouloir respecter les points suivants :

- Les casiers sont traités avec soin et aucune inscription n'y est faite.
- Chaque élève souhaitant utiliser un casier utilise son cadenas personnel. Nous vous recommandons l'utilisation d'un cadenas dont la tige a un diamètre d'environ 6mm.
- A la fin de chaque année scolaire, les casiers sont vidés et les cadenas sont retirés.
- Pour permettre l'entretien et le nettoyage, les cadenas laissés sur les casiers pour les vacances d'été seront coupés et le contenu du casier sera débarrassé.
- Il est interdit de stocker des denrées périssables dans les casiers.
- Il est également interdit d'y stocker tout matériel illégal ou prohibé dans le contexte scolaire.
- Tout souci avec un casier devra immédiatement être communiqué au maître de classe.

Agenda et livret scolaire

L'agenda constitue un lien entre l'école et la famille. Il est soumis chaque semaine à la signature d'un représentant légal. L'élève y inscrit ses devoirs. Le relevé des résultats est tenu à jour par l'enseignant de la discipline concernée. Les élèves ont toujours leur agenda avec eux sur le temps scolaire. Ils annoncent spontanément un éventuel oubli en début de demi-journée.

Le refus de présenter son agenda est sanctionné d'une heure d'arrêts au minimum.

Les livrets scolaires sont remis au maître de classe à la rentrée.

Les agendas et livrets scolaires perdus seront remplacés aux frais des élèves et de leurs parents.

Matériel privé, téléphones portables

L'usage de tout appareil électronique multimédia ou de communication privée est interdit dans le périmètre scolaire de l'établissement, de 7h00 à 17h00 et lors de toute activité organisée par l'école, sauf dérogation accordée par la direction ou pour des besoins pédagogiques. A l'entrée de la cour, ces appareils doivent être éteints et rangés dans le sac d'école.

Le non-respect de cette interdiction entraînera la confiscation de l'objet et son dépôt au secrétariat. Ledit objet pourra être récupéré dès le lendemain par un représentant de l'autorité parentale. En cas de récidive, l'élève sera sanctionné. L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition de ces appareils.

Les élèves n'apportent pas d'objets dangereux à l'école. Le cas échéant, ces objets seront confisqués par le maître. Ceux-ci pourront être récupérés ultérieurement par un représentant de l'autorité parentale.

Il est interdit d'apporter, de montrer ou de transmettre du matériel à caractère indécent, agressif ou provocateur.

Afin de limiter les risques de vol, les élèves gardent sur eux leurs effets personnels. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

Tricherie

L'enseignant présent inscrit la sanction prévue dans l'agenda (deux heures d'arrêts). L'élève sera sanctionné de deux heures d'arrêts ultérieurement.

Par ailleurs, le cadre général d'évaluation prévoit qu'on attribue la note 1 au test (ou à la partie concernée du test, le cas échéant).

Moyens de locomotion

L'usage de tout type de véhicule est interdit dans l'enceinte des bâtiments et dans les préaux, sauf pour rejoindre le « parking à vélos ». Les élèves stationnent leur véhicule au parking. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

Éducation physique

L'élève porte une tenue adéquate pour la pratique sportive, avec des habits autres que ceux portés pendant le reste de la journée. Le port de chaussures de sport utilisées uniquement à l'intérieur est requis.

Travaux manqués, retenues

Le rattrapage des travaux manqués et les retenues sont prévus le mardi et jeudi de 7h20 à 8h05. D'autres horaires choisis par l'enseignant sont possibles.

Heures d'arrêts

Elles ont lieu le mercredi après-midi, le mardi à 7h20 ou le jeudi à 7h20 voire le samedi matin. D'autres horaires choisis par l'enseignant sont possibles.

Agenda des événements scolaires et des vacances

Événement	Date	Classes concernées
Rentrée scolaire	17 août 2026	Toutes
Réunion des parents 11 ^e – 12 ^e	15 septembre 2026	11 ^e et RAC2
Lundi du Jeûne fédéral	21 septembre 2026	Toutes - Congé accordé dès le 18.9.26 à 11h40 par le Conseil d'établissement.
Réunion des parents 10 ^e	24 septembre 2026	10 ^e
Réunion des parents 9 ^e – ACC	8 octobre 2026	9 ^e et ACC
Vacances d'automne	du samedi 10 au dimanche 25 octobre 2026	
Journée Oser tous les métiers	12 novembre 2026	9 ^e
Salon des métiers et de la formation	17 au 22 novembre 2026	10 ^e
Vacances d'hiver	du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027	
Camp de ski	25 au 29 janvier 2027	9 ^e
Stages en immersion	25 au 29 janvier 2027 27 au 29 janvier 2027	10 ^e VG 10 ^e VP
Vacances de février	du samedi 6 au dimanche 14 février 2027	
Vacances de Pâques	du vendredi 26 mars au dimanche 11 avril 2027	
Week-end de l'Ascension	6 mai au 9 mai 2027	Toutes - Congé accordé dès le mercredi par le Conseil d'établissement
Lundi de Pentecôte	17 mai 2027	Toutes
Camp sportif d'été	21 au 25 juin 2027 Tenero : 20 au 25 juin 2027	10 ^e et ACC
Activités 11 ^e de fin d'année	23 au 25 juin 2027	11 ^e
Course d'école	29 juin 2027	9 ^e , 10 ^e et ACC
Marche d'établissement	1 ^{er} juillet 2027	9 ^e , 10 ^e et ACC
Joutes sportives	Dates annoncées à la rentrée	Toutes
Promotions	1 ^{er} juillet 2027	11 ^e , RAC2 et ACC

Restauration scolaire

La commune d'Yverdon-les-Bains propose un service de restauration scolaire dans plusieurs lieux les lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi. Les élèves de Léon-Michaud vont en principe aux Isles.

Le Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) et son site vous renseignent à ce sujet.



Transports scolaires

La ligne 604 de TRAVYS assure une liaison régulière entre la gare et notre école.

Le Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) et son site vous renseignent sur les différentes mesures.



Sécurité routière et déplacements pour les activités scolaires

Les nombreux véhicules effectuant des manœuvres à proximité du collège mettent en danger les élèves ainsi que les autres usagers de la route. Nous demandons à chacun d'adopter une attitude prudente durant les trajets et notamment aux abords du collège. Nous remercions les parents de ne pas stationner en double file et d'utiliser les trois places de « dépose » situées le long de la Rue Léon-Michaud.

Les élèves se déplacent à pied en respectant les règles de sécurité. Ils suivent les itinéraires recommandés. Ces derniers sont disponibles sur le site internet de l'établissement : www.esleonmichaud.ch

Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains

Les élèves y sont inscrits et peuvent profiter des nombreuses prestations offertes dans ce lieu de culture.

Des animations sont prévues en 9^e, 10^e et 11^e année.

Site : <http://www.yverdon-les-bains.ch/bibliotheque>

Blog : <http://biblioaddictyv.wordpress.com>

Adresse : Place de l'Ancienne-Poste 4, Yverdon-les-Bains

Conciergerie

Monsieur Fabien Morel, intendant, 079 681 10 38

Fournitures scolaires

Madame Sonja Nyffenegger, dépositaire, sonja.nyffenegger@vd.ch

Une permanence destinée aux élèves est ouverte les lundis et les vendredis entre 9h45 et 10h00.

Le matériel scolaire est fourni aux élèves, la liste du matériel complémentaire nécessaire est indiquée en bas de la page 12 de ce document.

Groupe prévention santé

Le Groupe Prévention Santé (GPS) met sur pied des actions en lien avec les thématiques de prévention en fonction des besoins d'une classe ou de l'établissement.

D'autres actions de prévention sont aussi organisées :

Éducation sexuelle

Profa : informations au 021 631 01 30

Circulation et prévention

Police Nord vaudois

Prophylaxie dentaire

Clinique dentaire de la jeunesse (Service JECOS)

Service de santé des écoles

Médecin scolaire – poste vacant

Pédiatre

Madame Marie-Jean Paré

Infirmière 079 159 07 34

servicesante.eslm.yverdon@avasad.ch

Clinique dentaire de la jeunesse

Madame la Dresse Lone Neveu, dentiste responsable

Rue de Neuchâtel 2, Yverdon-les-Bains, 024 423 64 90

Le Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) et son site vous renseignent à ce sujet.



Psychologues, psychomotriciens, logopédistes scolaires

Secrétariat du Service PPLS

024 557 79 90

Collège de la Passerelle

Rue Jean-André Venel 40 – 1400 Yverdon-les-Bains

Médiateurs scolaires

Madame Virginie Berger	079 481 86 47
Madame Fabienne Dubuis-Gysi	079 705 69 72
Monsieur Alan Juilland	078 879 70 61
Madame Amélie Vallon	076 443 63 73
Madame Delphine Zehnder	079 124 43 14

Une boîte aux lettres est à disposition des élèves dans le bâtiment principal pour toute question ou toute demande de rendez-vous.

A qui s'adresser en cas de problème ?

Entre un élève et un maître	1. au maître concerné 2. au maître de classe 3. à un médiateur 4. à la direction
Entre deux élèves	1. à l'élève concerné pour une discussion constructive 2. à un maître 3. à une médiatrice 4. à la direction
Entre des parents et un maître	1. au maître concerné 2. à la direction

Harcèlement-intimidation entre pairs

Une équipe d'enseignants est spécialement formée pour intervenir dans les situations de harcèlement-intimidation en utilisant la méthode de la préoccupation partagée.

Dans de telles situations, les élèves peuvent s'adresser à leur maître de classe ou à un médiateur.

Les parents peuvent s'adresser à Madame Joëlle Monnin : joelle.monnin@edu-vd.ch

Educateurs sociaux scolaires (ESS)

Des éducateurs sociaux scolaires ou ESS collaborent activement avec les établissements scolaires vaudois. Pour notre région, c'est la Fondation Petitmaître qui est en charge du pôle de compétences socio-éducatif et donc de la prestation ESS. Les éducateurs sociaux scolaires interviennent dans les établissements scolaires auprès des élèves, des enseignants et aussi des parents. Ils proposent différentes prestations : soutien, coaching, observation, intervention en classe, mesure MATAS, etc.

Dans ce contexte, les ESS peuvent être amenés à intervenir dans le préau, durant les récréations, dans les couloirs ou dans les classes. Si une action doit être menée auprès d'un élève en particulier, les parents en sont bien évidemment avertis.

Educatrice sociale scolaire de référence pour notre établissement : Madame Monia Neag.

Centre OSP nord (orientation scolaire et professionnelle)

Les conseillères en orientation soutiennent les élèves dans leur orientation scolaire et professionnelle. Vous pouvez contacter Mmes Laurence Pittet et Liliانا Teixeira.

Rue de Neuchâtel 18, 1400 Yverdon-les-Bains - 024 557 73 30

Dans le courant de l'automne, les élèves de 10^e participent à une séance d'information relative à l'orientation scolaire et professionnelle.

Stages

Stages préprofessionnels (dès l'âge de 13 ans)

Les élèves sont encouragés à effectuer des stages en entreprise. Les stages peuvent se dérouler sur temps de vacances ou sur temps scolaire. Dès son retour de stage, l'élève est responsable de rattraper et de mettre à jour son travail scolaire.

Les élèves qui suivent un stage sont placés sous la responsabilité de l'entreprise ou de l'école professionnelle qui les accueille. Ils sont obligatoirement assurés contre les accidents.

Pour être autorisé à effectuer un stage, l'élève doit remettre la feuille rose « demande de stage » au moins 1 semaine avant le stage à son maître référent pour préavis et transmission au doyen qui pourra autoriser le stage.

Stages en immersion

Durant le mois de janvier, tous les élèves de 10^e effectuent un stage d'une durée d'une semaine pour les VG et de 3 jours pour les VP. Ce stage est obligatoire. Les dates figurent en page 8 de ce document. Les enseignants et les conseillères en orientation aideront les élèves dans cette recherche mais vos enfants auront également besoin de vous pour les aider dans cette recherche, nous vous remercions d'avance de votre aide.

Sports – arts – études

Pour les élèves pratiquant un sport ou un art de manière intensive, des mesures particulières d'allégement sont envisageables. Vous pouvez obtenir les renseignements nécessaires auprès du maître de classe de votre enfant ou sur www.vd.ch/themes/population/sport/sport-a-lecole/sport-etudes/

Frais divers

La plupart des frais liés à l'école sont assumés par les Communes et le Canton, les parents gardent à leur charge :

- un montant forfaitaire de CHF 16.- par jour de camp ou de voyage pour les repas (80.- par semaine) ;
- l'équipement personnel des élèves.

Dans cet équipement personnel obligatoire on trouve notamment :

- un sac d'école ;
- une trousse ;
- le matériel distribué les années scolaires précédentes ;
- un cadenas pour fermer le casier personnel ;
- des affaires de sport pour les leçons d'éducation physique, mais aussi pour la patinoire, la piscine, les camps de ski, etc.

Projets en lien avec le numérique à l'école

Notre société est aujourd'hui passée à l'ère du numérique. Durant l'année scolaire, nous menons différentes activités intégrant les MITIC dans l'enseignement. Votre enfant utilisera donc des moyens numériques à l'école. Dans ce contexte, il n'est pas rare que des classes soient filmées ou photographiées. Des prises de vues peuvent être planifiées dans le cadre d'un projet spécifique, d'activités scolaires telles que voyages, camps ou joutes, du suivi d'un maître en formation. Le but est clairement pédagogique et l'utilisation des images est contrôlée. Notre site internet présente notre établissement scolaire. Pour rendre ce site vivant et attractif, il est intéressant de lui adjoindre des photos d'élèves prises lors d'événements scolaires. Votre accord écrit est donné à la rentrée scolaire en signant le document « données personnelles et informations importantes ». La charte informatique est à disposition dans l'agenda de l'élève.

Pédagogie universelle et élèves à besoins particuliers

Le corps enseignant de l'établissement secondaire Léon-Michaud vise le développement des compétences scolaires et sociales de tous les élèves dans le respect et la bienveillance. Pour ce faire, plusieurs stratégies pédagogiques et d'accompagnement sont mises en place.

L'établissement accorde également de l'importance à la prise en compte des besoins particuliers des élèves et met en place des mesures adéquates telles que le coaching individualisé, un groupe d'élèves à haut potentiel, des programmes personnalisés, des allègements d'horaire pour les sportifs d'élite, des appuis par des enseignants spécialisés notamment, mais cette liste n'est pas exhaustive.

Certaines mesures ont déjà été mises en place durant les premières années de scolarité. Les informations y relatives nous sont transmises par les établissements primaires mais l'orientation dans les voies ainsi que dans les niveaux est parfois suffisante pour permettre aux élèves de trouver leur rythme.

Aussi, nous souhaitons attirer votre attention concernant la procédure en vigueur au sein de l'établissement secondaire Léon-Michaud en ce qui concerne les élèves à besoins particuliers :

- Lors de l'arrivée dans l'établissement, les parents de l'élève prennent contact avec le maître de classe ou le maître de discipline pour évoquer avec lui les besoins particuliers concernant leur enfant ou les mesures déjà mises en place auparavant.
- Le doyen référent prend contact avec l'élève et ses parents si des mesures doivent être mises en place.
- Les parents de l'élève fournissent tous les documents requis.
- Les mesures sont proposées par la direction et communiquées aux maîtres, à l'élève et à ses parents.
- Les mesures sont valables pour l'année en cours et la situation est réévaluée lors des conseils de classe.
- En cas de changement de maîtres ou de redoublement, le doyen transmet l'information à la nouvelle équipe pédagogique.
- Les mesures d'aménagement décidées au début du second semestre de 11^e sont valables pour les examens.

Consultation collaborative

Le dispositif de consultation collaborative mis en place dans l'établissement permet de porter un regard pluridisciplinaire sur les besoins des élèves et réunit différents partenaires de l'école, notamment les enseignants, les psychologues, logopédistes et psychomotriciens, les éducateurs sociaux en milieu scolaire ainsi que des enseignants spécialisés et tout autre professionnel pertinent pour l'analyse d'une situation. Ces regards croisés visent à apporter un soutien rapide aux enseignants lorsqu'ils recherchent des pistes pédagogiques ou éducatives. Différentes modalités de soutien peuvent donc émerger d'une consultation collaborative.

L'un des enseignants de votre enfant pourrait être amené à solliciter la consultation collaborative durant l'année scolaire. Ce dispositif garantit l'anonymat des élèves et les parents seront informés si une prestation directe est recommandée pour répondre à des besoins spécifiques de l'enfant tels que de l'enseignement spécialisé, une évaluation logopédique, une intervention éducative, etc.

Cours facultatifs

Italien

Pour les élèves de 11^e VG-VP : 3 périodes hebdomadaires en dehors de l'horaire habituel, y compris le mercredi après-midi.

Grec

Pour les élèves de 10^e et 11^e : 2 à 3 périodes hebdomadaires en dehors de l'horaire habituel, y compris le mercredi après-midi.

Apprendre à apprendre

Pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, d'organisation, de motivation et d'assimilation de la matière : 4 à 6 séances dans le courant de l'année. Formules d'inscription à disposition sur le présentoir à côté du secrétariat.

La Tribune de Léon

Le journal de l'école paraît 4 ou 5 fois par année ; les élèves participent à sa rédaction sur inscription.

Etude guidée

L'établissement offre aux élèves la possibilité de profiter d'un soutien sous la forme d'une étude guidée donnée par des enseignants. Cette mesure gratuite a lieu le lundi, le mardi et le jeudi entre 15h15 et 16h50.

Les maîtres encouragent les élèves à fréquenter cette étude guidée, en fonction de leurs besoins : difficultés passagères, difficultés à faire leurs devoirs, difficultés à organiser leur travail, préparation d'un test, préparation d'un exposé.

L'élève informe lui-même ses parents de sa décision de profiter de l'étude guidée et se présente au début de la période à 15h15 et/ou 16h05. Il est libéré dès son travail terminé.

Le maître chargé de ce soutien renseigne les parents par le biais de l'agenda au sujet de la fréquentation de l'étude guidée par leur enfant.

Gestion du stress et relaxation

Ce cours est destiné aux élèves qui souhaitent apprendre à gérer leurs émotions et le stress liés aux situations scolaires suivantes : prise de parole, craintes, panique avant et pendant les tests.

4 séances de 45 min sont organisées.

Le cours est donné par Christine Mercier David : christine.mercier@edu-vd.ch

D'autres cours facultatifs sont proposés aux élèves en cours d'année scolaire. Descriptif à disposition sur le site internet de l'établissement.

Conseil des élèves

Le Conseil des élèves fonctionne à l'image d'un législatif. Il est composé d'un délégué par classe, élu par ses camarades. Chaque séance est préparée en classe. Les PV sont lus et affichés.

Le Conseil des élèves se réunit en principe 4 fois par année durant les heures de cours. Le comité fonctionne à l'image d'un exécutif. Des commissions de travail se penchent sur des aspects ponctuels de la vie scolaire. Le comité et les commissions se réunissent en dehors des heures de cours.

Le délégué de classe est aussi responsable d'aller chercher des informations au secrétariat ou de l'avertir si un maître est absent.

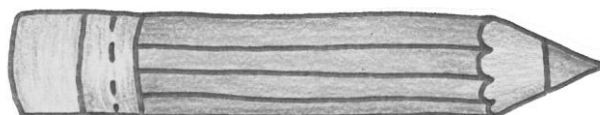


Table des matières

Bienvenue à l'Établissement secondaire de Léon-Michaud	2
Direction et secrétariat.....	4
Maîtres de classe.....	4
Horaire.....	5
Absence des élèves.....	5
Règles de vie	6
Agenda des événements scolaires et des vacances	8
Restauration scolaire	9
Transports scolaires	9
Sécurité routière et déplacements pour les activités scolaires	9
Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains	9
Conciergerie	9
Fournitures scolaires	9
Groupe prévention santé	10
Médiateurs scolaires.....	11
A qui s'adresser en cas de problème ?	11
Harcèlement-intimidation entre pairs.....	11
Educateurs sociaux scolaires (ESS)	11
Centre OSP nord (orientation scolaire et professionnelle).....	12
Stages	12
Sports – arts – études.....	12
Frais divers	12
Projets en lien avec le numérique à l'école	13
Pédagogie universelle et élèves à besoins particuliers	13
Consultation collaborative	13
Cours facultatifs	14
Conseil des élèves.....	14